

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion ordinaire du 11 juillet 2016

L'an deux mil seize, le onze juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en réunion ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire, Marc CHAUTEMPS.

PRESENTS : MM Chautemps Marc, Laye Didier, Bernier Marie-Jeanne, Dupin François, Michelin David, Poinson Pascale, Renaud Hervé, Pisaneschi Florence, Poinot Evelyne, De la Cruz John, Choplain Valéry.

PROCURATIONS : Bernier Jean-Louis à Chautemps Marc, Valérie Prost à De la Cruz John

ABSENTS : Aouidat Khalid, Lebreuil Pierre-Jean

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes BERNIER Marie-Jeanne, POINSON Pascale

Sauf mention contraire, tous les membres présents et représentés ont pris part aux délibérations.

TARIF REPAS RESTAURANT SCOLAIRE 2016-2017 ET PRESTATAIRE DE SERVICE

Le Conseil après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

- De maintenir le prix du repas en 2016-2017 à 4.50 €
- De valider la proposition de la Société « Cuisine Estredia » au tarif de 2.52 € HT le repas (environ 8000 repas par an), pour la fourniture de repas au restaurant scolaire de septembre 2016 à juillet 2017.

CONVENTION DE PRÊT MATERIEL D'EXPOSITIONS A LA BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire explique aux conseillers que le Département par le biais de la médiathèque de Côte d'Or, met à la disposition de la bibliothèque communale des matériels destinés à des expositions. Une convention entre le Département et la commune est nécessaire pour contractualiser ces prêts.

Le Conseil après en avoir délibéré

ACCEPTTE les termes de la convention et AUTORISE le maire à la signer.

COURTIER EN GAZ

La commune de Gemeaux est consommatrice de gaz pour un montant annuel de 7 352.02 Euros HT.

La commune est titulaire de 3 abonnements

Des réflexions menées et renseignements collectés, il apparaît que des économies seraient également réalisables sur la renégociation des contrats et que rien ne l'interdit ou s'y oppose.

À ces fins, une estimation d'économie, gratuite et non engageante, a été réalisée par la société Pros-Energies, 3 Place du Général Giraud à 35000 Rennes, qui fait apparaître une estimation d'économie réalisable de 7.2 % HT sur le budget total de gaz. Les prix renégociés le seraient en prix fixes pendant 3 ans et éviteraient toutes augmentations du prix du gaz pendant cette période.

La société Pros-Energies, 3 Place du Général Giraud à 35000 Rennes, est spécialisée dans l'accompagnement des collectivités locales et les références et résultats qu'elle a obtenus lors de négociations similaires attestent de ses compétences en la matière.

La mission consiste à : analyser les contrats et les factures de gaz, apporter son expertise pour l'étude et la renégociation des contrats existants, auprès de différents fournisseurs afin d'obtenir de meilleures conditions tarifaires, analyser et présenter la meilleure offre obtenue, accompagner à la signature du nouveau contrat et à sa mise en place.

En contrepartie de son intervention, Pros-Energies facturera et recevra la somme forfaitaire de 200 (deux cents) Euros hors-tax, soit 240 Euros TTC, réglable après réalisation de l'étude et présentation du nouveau contrat d'approvisionnement de gaz.

La mission ci-dessus définie prendrait effet au jour de la signature de la convention et prendrait fin à la mise en place du nouveau contrat avec le fournisseur sélectionné.

La présente délibération a donc pour objet d'autoriser le Maire de Gemeaux à signer la « convention de recherche d'économie », avec la société Pros-Energies, qui permettra d'engager les consultations tarifaires.

Le Conseil sur proposition, après en avoir délibéré(11 voix pour, 2 abstentions),

APPROUVE

- la recherche d'économie par la renégociation possible des contrats de gaz,
- la signature de la « convention de recherche d'économie » avec la société Pros-Energies, pour cette mission,
- le lancement d'une consultation auprès de différents fournisseurs d'énergie

DECIDE

D'inscrire la dépense au budget 2016.

AUTORISE

le Maire :

- à signer la « convention de recherche d'économie » avec la société Pros-Energies pour un montant de 240 € TTC, selon les dispositions du Code des marchés publics,
- à signer le nouveau contrat de fourniture de gaz avec le fournisseur retenu suite à la consultation,
- à prendre toutes les décisions y relatives,
- à signer et exécuter tous les documents et actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

PROJET GARDERIE ET SALLE D' EXPOSITIONS : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le conseil municipal ayant adopté le principe de l'opération de création d'une garderie pour un montant estimatif de 96 000 € HT et d'une salle d'expositions pour un montant de 76 000 € HT, sollicite l'aide du Conseil régional au titre du Fonds de Soutien à l'investissement public local, l'aide du conseil départemental, de la CAF.

Le Conseil valide le plan de financement prévisionnel.

SICECO : TRAVAUX D' ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS

Les estimations ne sont pas encore arrivées. À revoir à la prochaine réunion.

TRAVAUX PLACE DES HALLES : CANIVEAU EN HERISSON DE PIERRES

La commune souhaite refaire un caniveau en hérisson de pierres le long des halles. De gros travaux vont avoir lieu sur la chaussée et sous les halles, ce qui nécessite de refaire ce caniveau et conserver ce patrimoine remarquable tel qu'à l'origine.

Les halles de Gemeaux sont un patrimoine exceptionnel. La Direction des Affaires Culturelles de Bourgogne Franche-Comté a émis un avis favorable à la restauration de ce caniveau.

Monsieur le maire présente aux conseillers un devis de l'Association Ressources avec la participation de la commune d'un montant estimé de 3 465.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil

AUTORISE le maire à signer le devis, et toutes pièces afférentes à ce dossier,
 CHARGE le Maire de demander les subventions auprès du Conseil Départemental.
 Les travaux ne seront réalisés que si la subvention est accordée.

REMPLACEMENT DELEGUÉ DU SYNDICAT DES EAUX

Un délégué du syndicat des Eaux n'assiste plus aux réunions du comité syndical du Syndicat des Eaux de Gemeaux-Pichanges-Chaignay. Le conseil sur proposition du Maire accepte de lui retirer sa délégation au syndicat et de le remplacer.

Monsieur De la Cruz John se porte candidat à ce remplacement.

Après en avoir délibéré, le Conseil nomme Monsieur De La Cruz John comme délégué du Syndicat des Eaux de Gemeaux-Pichanges-Chaignay.

MODIFICATION P.L.U.

Des modifications sont à apporter au P.L.U. ; Un devis a été reçu en mairie, un autre sera demandé au Cabinet INITIATIVE. À revoir à une prochaine réunion.

AFFAIRES DIVERSES

- Monsieur le maire présente la nouvelle grille de revenus pour bénéficier des travaux d'isolation pour les particuliers avec la Société Languedoc Isolation ;
- Une augmentation des crédits alloués à la bibliothèque pour l'achat de livres sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine réunion ;
- Mme PISANESCHI Florence évoque l'association de l'ancienne Galerie ; existe-t-elle toujours ou a-t-elle été dissoute ? À voir ;
- Les escaliers de la ruelle des Tanneries ont été refaits ;
- Un devis a été demandé à l'Entreprise CLAIR pour faire les côtés de la SUM.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 50

Le Maire

CHAUDREMPES Maire

